



Surveillance des sites de baignade

Publié le mardi 23 juin 2020

Surveillance du site de baignade du Grand Vallat, du Casino, de la plage Centrale et de Renecros.

La surveillance des plages de Bandol est assurée par les maîtres nageurs sauveteurs de la SNSM de Bandol du 1^{er} juillet au 6 septembre, de 11h à 19h.

La surveillance dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Bandol sera assurée par la patrouille nautique de la Police Municipale à partir de la mise en place du balisage et tout au long de la saison estivale.

Les baigneurs, les usagers des plages ou du rivage de la mer sont tenus de se conformer aux instructions ou injonctions qui pourraient leur être données par les nageurs-sauveteurs mandatés de la ville, ainsi que par les panneaux de signalisations qui pourraient être placés par l'administration municipale.

Voir l'arrêté



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

04 94 29 12 30

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
07 août

25°C
 24°C

149 Km/h
53%
0 Km

Demain
08 août

23°C
 23°C

126 Km/h
72%
78 Km